

**OCCE 95**

Office Central de la  
Coopération à l'École

**Office Central de la Coopération à l'École**

Association 1901 reconnue d'utilité publique

**Association départementale OCCE du Val-d'Oise,**

2, Allée de la Sébille - Appt 2 - 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

☎ : 01 30 32 32 00 - Fax : 01 30 32 33 80 - Courriel : ad95@occe.coop  
Site Internet : www.occe95.net

**ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTS DE  
L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT**

L'existence d'une coopérative confère à chaque classe les avantages (réalisations de projets pédagogiques, gestion légale de fonds, assurance des biens et des personnes), mais aussi toutes les obligations statutaires de l'OCCE. Les membres de l'équipe enseignante sont par conséquent co-responsables du respect de ces obligations, selon le règlement intérieur des coopératives de la fédération OCCE.

NOM de l'école ou de l'établissement : .....

ADRESSE : .....

N° ADHÉRENT OCCE : .....

**Signature de tous les enseignants pour engagement à respecter les obligations statutaires et  
délégation de signature aux deux mandataires suivants :**

..... et .....

	Niveau de classe	Nom de l'enseignant	signature	Adresse mail
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				

Fait à ....., le .....